

La plupart des pays de l'OCDE appliquent des programmes de transferts qui visent à prévenir l'extrême dénuement et ont pour principal critère d'attribution le faible niveau des revenus. Ces prestations de revenu minimum garanti (RMG) apportent une aide financière aux familles à faible revenu et sont destinées à leur assurer un niveau de vie acceptable. De ce fait, elles remplissent une fonction cruciale de protection sociale de dernier recours, surtout en période de marasme économique prolongé, lorsque le chômage de longue durée augmente et qu'un nombre grandissant de chômeurs arrivent en fin de droit.

Dans une vaste majorité des pays de l'OCDE, les revenus des chômeurs de longue durée sont nettement inférieurs à ceux des chômeurs récents (graphique 5.6). Il est indispensable d'assouplir l'accès aux prestations de RMG pour garantir une certaine sécurité de revenu aux chômeurs de longue durée. Par ailleurs, étant donné le nombre croissant de personnes sans emploi ne bénéficiant pas de prestations-chômage, il y a tout lieu de penser que la générosité des prestations de RMG va mobiliser une attention croissante du public.

Les minima sociaux sont parfois sensiblement inférieurs aux seuils de pauvreté couramment utilisés (graphique 5.5). Les régimes de RMG visent au premier chef à prévenir ou à atténuer la pauvreté. Pour procéder à une comparaison internationale des prestations, il est utile de comparer dans un premier temps le montant de ces prestations aux seuils de pauvreté couramment employés.

Dans quelques pays, l'écart entre le niveau des prestations et les seuils de pauvreté est très prononcé. Certains n'ont pas institué de régime de RMG (Grèce, Italie et Turquie). Les allocations logement apportent parfois une aide au revenu substantielle aux bénéficiaires des prestations de RMG occupant des logements de location dans la mesure où elles permettent à ces ménages de disposer de revenus proches du seuil de pauvreté, voire légèrement supérieurs (Danemark, Irlande, Japon et Royaume-Uni). Dans ces cas, néanmoins, le revenu du ménage est en grande partie fonction du type de logement, du loyer et de la situation familiale. Dans tous les pays, des revenus provenant de sources autres que les transferts publics sont nécessaires pour parer à des risques substantiels de pauvreté.

Dans les pays de l'OCDE, le montant des prestations de RMG n'a dans l'ensemble guère varié depuis le début de la crise économique et financière. Leur montant réel était en 2011 sensiblement identique à celui de 2007. La plupart des pays, y compris ceux qui ont mis en place d'importants programmes d'assainissement budgétaire, n'ont à ce stade pas diminué le montant des prestations allouées aux plus pauvres. Cela dit, les pays qui ont particulièrement souffert de la crise et où le RMG était très faible ou inexistant n'ont pas pris entre-temps de mesures notables pour améliorer l'adéquation des prestations (Espagne, États-Unis, Grèce, Italie et Portugal).

Définition et mesure

Un moyen d'analyser le fonctionnement des régimes de protection sociale nationaux consiste à comparer le montant net des prestations de revenu minimum (aide au logement comprise) aux seuils de pauvreté correspondant à 50 % ou 60 % du revenu médian des ménages. Le montant de ces revenus prend en compte l'ensemble des prestations en espèces versées à un ménage dont le chef

Définition et mesure (suite)

est en âge de travailler, qui ne dispose pas d'autres sources de revenus et n'a pas droit à des prestations primaires comme l'assurance chômage. Il est net d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Les revenus disponibles médians (avant frais de logement) sont extraits de la *Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus* (www.oecd.org/fr/social/donnees-distribution-revenus.htm). Ils correspondent à une année proche de 2011 et sont exprimés en prix de 2011 ; ils sont corrigés de la taille de la famille suivant une échelle d'équivalence qui fait appel à la racine carrée de la taille du ménage considéré. De la même manière, le montant net des prestations de revenu minimum est converti en prix de 2011.

Le taux de remplacement net mesure la part du revenu net d'activité que l'individu conserve lorsqu'il est chômage. Il se calcule en divisant le revenu net durant la période sans emploi par le revenu net avant la cessation d'emploi. Le taux de remplacement net présenté ici est la moyenne non pondérée de quatre catégories de ménages (célibataire, couple à revenu unique sans enfants, foyer monoparental et couple à revenu unique avec deux enfants) pour deux niveaux de salaire à temps plein représentant 67 % et 100 % du salaire moyen. La phase initiale de chômage correspond au premier mois de prestation suivant le délai de carence, et le chômage à long terme au 60^e mois de prestation.

Le revenu familial est simulé à l'aide du modèle impôts-prestations de l'OCDE (voir méthodologie dans *Prestations et salaires 2007* et sur le site : www.oecd.org/fr/social/soc/prestationsetsalaires2007.htm). Les calculs concernant les ménages avec enfants supposent deux enfants âgés de 4 et 6 ans, et ne tiennent compte ni des allocations pour enfants à charge, ni des frais de garde. Les montants calculés pour les prestations soumises à condition de ressources correspondent à l'extrémité supérieure de la fourchette d'estimations. Si les allocations-logement représentent souvent la plus grosse part du revenu tiré des prestations, elles sont calculées sur la base de frais de location équivalents à 20 % du salaire moyen ou du plafond applicable aux frais de location « admissibles », le plus faible étant retenu. Ce chiffre peut en fait être supérieur aux frais de logement réels, surtout pour les ménages à faible revenu. Pas de données disponibles pour le Mexique.

Pour en savoir plus

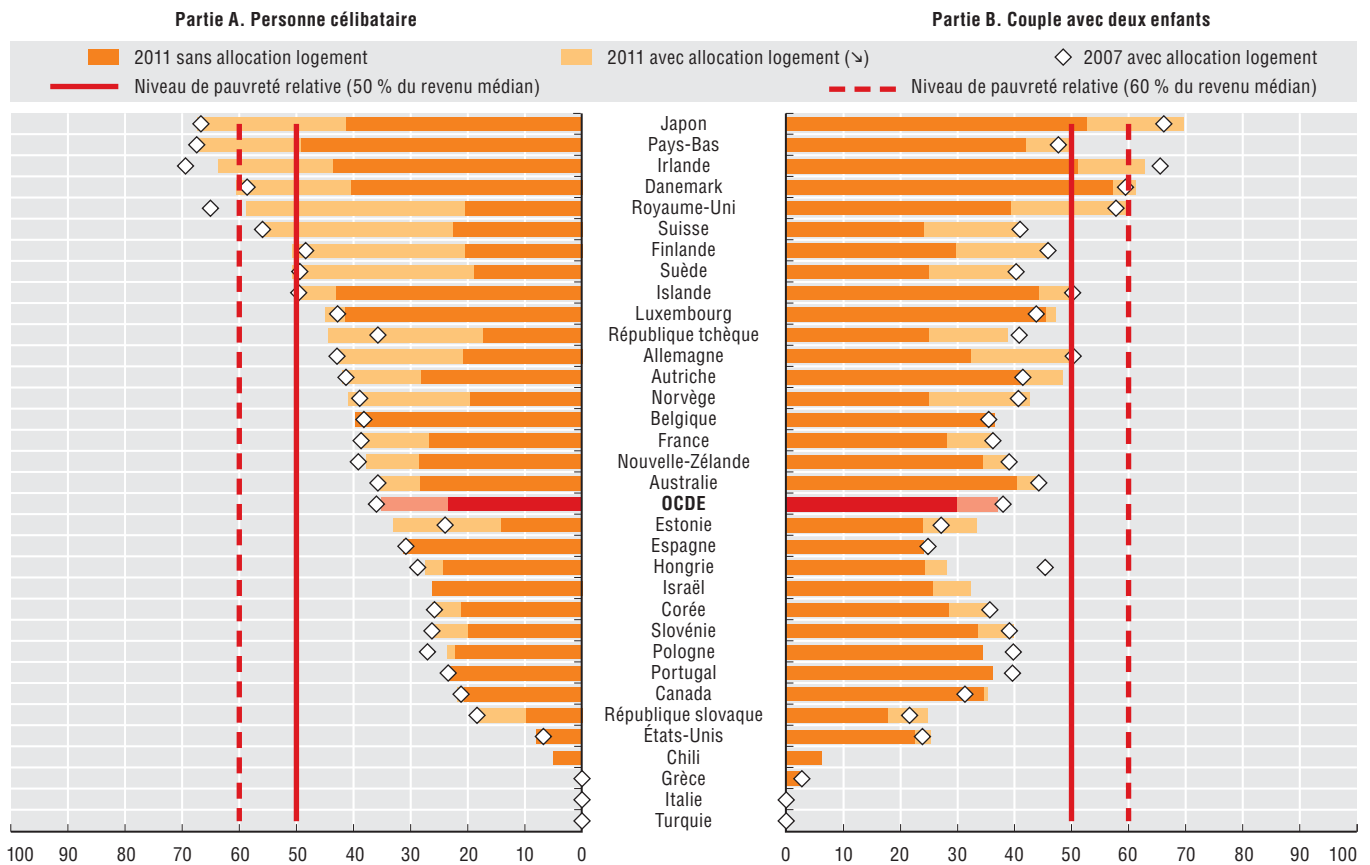
Immervoll, H. (2012), « Reforming the Benefit System to 'Make Work Pay' : Options and Priorities in a Weak Labour Market », *IZA Discussion Paper n° 50*, Institute for the Study of Labour, Bonn.

Immervoll, H., S. Jenkins et S. Königs (2014), « Experiences of Minimum-income Benefit Recipients: Duration and Dynamics of Benefit Receipt », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, Éditions OCDE, Paris, à paraître, www.oecd.org/els/workingpapers.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

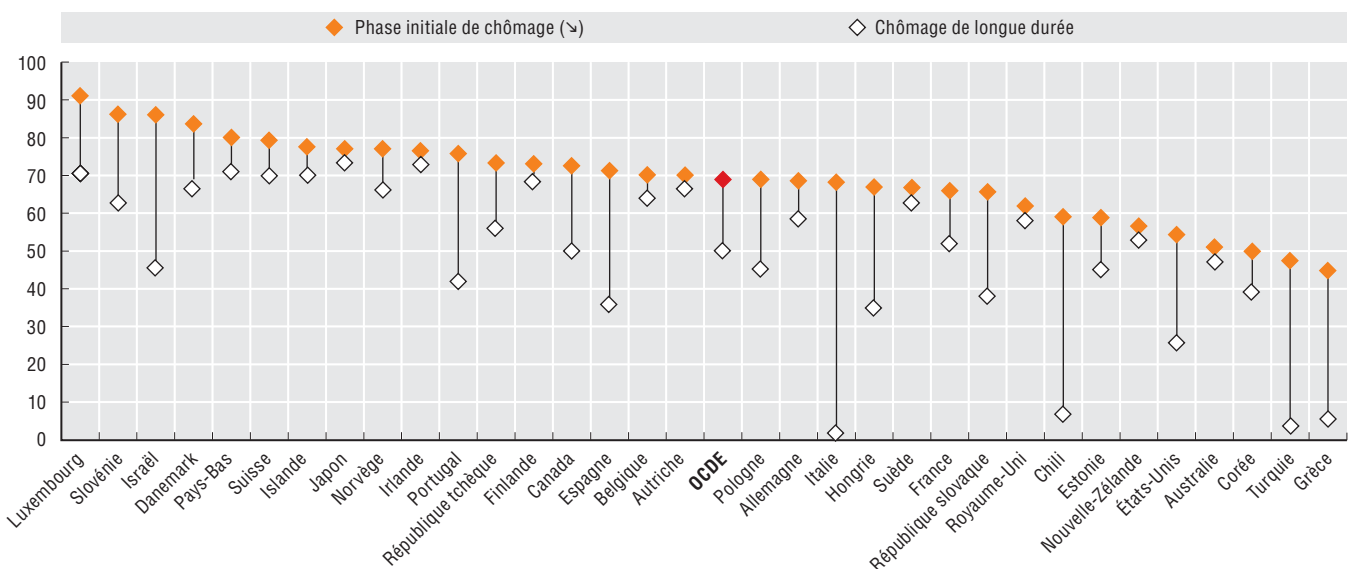
5.5. Les prestations de revenu minimum en espèces ne suffisent généralement pas à prévenir la pauvreté monétaire

Niveau de revenu minimum net fourni par les prestations en espèces, avec ou sans allocation logement, en pourcentage du revenu médian des ménages



5.6. Dans la plupart des pays, les revenus provenant des prestations diminuent de façon significative pour les personnes en chômage de longue durée

Taux de remplacement net global : revenu d'inactivité net en pourcentage du revenu d'activité net, 2011



Source : OCDE, Modèles impôts-prestations, www.oecd.org/fr/social/soc/prestationsetsalaires-indicateursdelocde.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932994833>



Extrait de :
Society at a Glance 2014
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Allocataires sociaux », dans *Society at a Glance 2014 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2014-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.